CONDITIONS:

[illegible] au—payables six mois d'avance. [illegible]ement ne sera arrêté, à moins que les arré[rages soient] payés, et à moins que celui qui voudra [cesser son] abonnement, n'en ait fait connaître son inten[tion par] écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant [l'expir]ation du semestre courant.

[Les] avis se publient en anglais et en français, à raison [d'u]ne piastre par carré de chaque langue pour la première [inser]tion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

Navire **LOUISVILLE**, capitaine Pal-ce.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine Rathbone.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre.	28 août.

Navire **NATCHEZ**, capitaine Reed.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine Page.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. Stoddard.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. — 10 nov.

A FRETER.

Le navire de première classe **TUSCANY**, capt. MAIHEW, du port de 300 tonneaux et prêt à prendre du fret, s'adresser à
17 mai — LINCOLN & GREEN.

TRAITES sur les Etats-Unis, à vendre par
12 juin — J. MAGER.

TRAITES sur France, à vendre par
12 juin — J. MAGER.

TRAITES sur Londres, Liverpool, payables à Londres, Paris, Boston, Philadelphie, à vendre par
5 juin — T. NICOLET & Co.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par
2 juin — A. QUERTIER & BOUTIN.

TRAITES sur Paris, Nantes et Bordeaux, à vendre par [29 mai] A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par — FOSTER & HUTTON,
28 mai — rue du Canal, No. 77.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Londres et New-York, à vendre par — F. PERRET,
21 mai — rue Toulouse.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par — I. OGDEN & Co.
12 mai — rue du Canal, No. 59.

LETTRES DE CHANGE, à vendre par
19 mai — J. MAGER.

TRAITES sur l'Angleterre, la France et le Nord, à vendre par
7 mai — TH. NICOLET & CE.

LE soussigné offre à vendre, dans son magasin rue Royale, de très-jolies **OMBRELLES** du dernier goût.
31 mai — Ve. GOUY.

EN débarquement des navires John Linton et Warsaw, de New-York,
1000 barils Huile de lin,
20 pieds Tuyaux en plomb, d'un demi pouce à d'un pouce,
100 douz. Haches de Collins, meilleures qualités,
10 barils Esprit de thérébentine,
100 barils Huile de lampe à l'usage des sucreries,
23 caisses Rabots de toutes descriptions.
Aussi, par les navires Talahassee, Warsaw et Robert Pulsford, de Liverpool :
50 caisses Cuivre en feuilles, de 16 à 30 onces; 1500 liv. Clous; 2500 do. Tolle, 30 sur 60, et de 10 liv. à la feuille; 20 Cables en chaînes d'un demi à trois-quarts de pouces, avec certificats; 10 barriques petites Chaînes, d'un quart à cinq-huitièmes ; 85 sacs Spikes forgés, 5 à 7 pouces; 17 barriques Quincaillerie assortie ; 5 do. Coutellerie ; 3 do. Scies ; 1 do. Limes ; 3 do. Vis de lits ; 1 do. Cuillères de fer ; 4 do. Porteuses de cannes, &c. &c.
[Le tout] à vendre à des termes raisonnables, par — VICTOR DAVID,
11 juin — rue de la Levée, No. 38.

Toile et Corde d'Emballage.
[illegible] PIECES Toile du Kentucky de qualité supérieure, 1720 rouleaux de Corde, à vendre par (27 juin) — FOSTER & HUTTON.

SUCRE.—200 boucauts première qualité en magasin, à vendre par
27 [juin] — FOSTER & HUTTON.

LETTRES DE CHANGE, sur New-York, Londres et Paris, à vendre par
23 juin — A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par — P. E. & O. SORBE,
22 juin — 118 Royal-street.

40 Boucauts de Sucre, sur une habitation à 7 milles de la ville, à vendre par
22 juin — DUCROS & MORPHY.

AVIS.—Ceux qui ont des réclamations contre le bateau à-vapeur VERMILLON, sont priés de les présenter immédiatement à — GRAY, DURRIVE & Co.
20 juin — rue de la Nlle. Levée, No. 38.

A VENDRE par les soussignés, 25,000 briques à feu de Pensacole.
15 juin — C. GUESNARD & ALPUENTE.

COUVERTURES Françaises.—400 balles Couvertures de 3 points, pour nègres, garanties de laine, pesant 8 livres chaque. A vendre par
16 juin — J. MAGER.

VIN en caisses, du célèbre cru Gruau Larose, à vendre par
15 juin — J. MAGER.

PLATRE.—Plâtre adhésif d'Angleterre, passé au linge, à vendre par — JAS. S. SHAW,
30 mai — Encoignure Royale et Douane.

A VENDRE—Une superbe PEAU DE TIGRE. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille.
14 juin—g

On a besoin d'une goëlette pouvant porter 6 à 800 barils dans un port des Antilles. S'adresser à — HARRISON, BROWN & CO.
2 juillet — rue Royale, No. 117.

POUR LIVERPOOL.

Le navire (A1) **SARAH & CAROLINE**, capitaine PAISON, partira sans délai ayant la majeure partie de son chargement engagée. S'adresser à — LINCOLN & GREEN, ou à
28 juin — BENJ. BOOTH & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le navire **TACITUS**, capit. Candler, commencera à charger dans quatre jours, et ayant une grande partie de son chargement engagée, il sera immédiatement expédié. S'adresser à bord, ou à
27 juin — LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe, doublé et chevillé en cuivre, **ALMORE**, capitaine A. J. WHITE, ayant besoin de 50 à 100 boucauts de tabac et d'une centaine de balles de coton, pour le chargement du pont. Il peut recevoir trois passagers. S'adresser à — I. OGDEN & Co.
25 juin — rue du Canal, No. 59.

POUR BORDEAUX.

Le navire français **MARTINIQUAIS**, capitaine Duporteau, Pour fret, s'adresser à bord, ou à
15 juin — J. MAGER.

A FRETER.

Le beau brick fin voilier, **ORION**, doublé et chevillé en cuivre, du port de 800 boucauts de tabac : il a été réparé à neuf, et a tout ce qui lui faut pour entreprendre un voyage. Pour les conditions, s'adresser à — J. W. ZACHARIE & Co.
12 juin — rue Bienville, No. 80.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick fin voilier, [illegible]JAN, capit. ROLLINS, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la Douane, ou à
9 juin — J. W. ZACHARIE & Co.

POUR MARSEILLE.

Le brick A 1, **LATONA**, capitaine S. SNOW, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à — [illegible]UVE & BENEDICT,
7 juin — rue de la Commune, No. [illegible]

POUR LIVERPOOL.

Le navire A 1 **CALUMET**, capitaine Osgood, est maintenant en chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou bien à
5 juin. — LINCOLN & GREEN.

BANQUE DE LA CITÉ,
Nouvelle-Orléans, 27 *juin* 1832.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus, par le présent, que par une résolution du Bureau des Directeurs, en date de ce jour, les paiemens suivans devront être effectués, à la banque, sur le capital de leurs actions respectives, savoir :
Quinze piastres au 1er. janvier 1833, par action.
Quinze piastres au 1er. mars 1833, par action.
Vingt piastres au 1er. juin 1833, par action.
Et aux Bureaux de Transfert à New-York et à Philadelphie, 20 jours antérieurement aux dates susdites.
Les personnes qui paieront par anticipation auront droit à un intérêt de cinq pour cent par an, sur la somme ainsi payée en avance, au lieu de participer au dividende. Par ordre du Bureau.
29 juin — R. CLAGUE, caissier.

BANQUE DE CITÉ,
Nouvelle-Orléans, 18 *juin* 1832.

D'APRES une résolution du Bureau des Directeurs de cette institution, sous la date du 14 avril dernier, les Actionnaires sont requis d'avoir à payer d'ici au 5 novembre prochain, vingt piastres par action, sur le fonds capital. Et tout actionnaire qui aura effectué le dit paiement, au moins deux mois avant ce temps, aura droit à un intérêt de cinq pour cent par an, pour la période ainsi anticipée.
18 juin — Rd. CLAGUE, Caissier.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE,
9 *juin* 1832.

UNE prime de deux-cents piastres est offerte par cette institution à celui qui fournira le meilleur plan pour la construction d'une Maison de Banque. Les soumissions seront reçues jusqu'au 13 juillet prochain.
Par ordre de la direction.
J. B. PERRAULT, Caissier.
Pour plus amples informations, s'adresser à la Banque. — 11 juin

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE soussigné a transporté son magasin à l'encoignure des rues Chartres et Toulouse, où il offre à vendre les Marchandises suivantes :
150 barriques Vin de Marseille,
300 barils Vin sec de Malaga, } *ayant droit au drawback.*
100 do. Vin doux do.
60 balles de Bouchons,
1000 caisses Vin rouge, Gruau La Rose, St. Julien, Médoc, Lafitte, St. Georges, &c.
100 paniers Champagne,
150 caisses Vin Muscat,
100 paniers Huile d'olive,
600 Damejeannes,
250 caisses Thé de Hyson,
150 do. Tabac à chiquer assorti,
100 barils Genièvre du nord,
50 do. Brandy do.
250 caisses Blanc de Baleine assorties,
100 barils Huile de Sperme,
20 pipes do. do.
80 caisses Chandelles de suif, assorties,
100 barils Whiskey, 100 sacs Café,
60 barils Beurre de l'Ouest, 50 barils Sucre en pain,
5 pipes Genièvre de Hollande, 1ère. qualité,
50 boucauts Sucre, 1ère. qualité, et un assortiment général de Comestibles.
F. H. PETITPAIN,
30 juin—1m — Encoignure Chartres et Toulouse.

FARINE DE MAIS.—8 barils Farine nouvellement passée au moulin, à vendre par — STETSON & AVERY,
28 juin — rue du Camp, No. 31.

10 barriques de PORTER et de ALE reçues de Philadelphie, à vendre par barrique ou en totalité. S'adresser rue de la Douane, No. 45.
6 juin

LE soussigné offre à vendre une **VOITURE** de première classe, faite à Philadelphie, par Nuttle. Aussi une variété d'autres *VOITURES, des BAROUCHES*, pour un et deux chevaux, et des *CABRIOLETS*, qu'il vendra à bon marché, pour du comptant ou de bons billets.
2 juin — M. WALTON.

REMEDE EFFICACE.

A VENDRE chez P. Romain & co., rue de Chartre No. 97, de la pharmacie de Trasforest, rue Dauphine, No. 20, à Bordeaux.

On y trouve un Elixir odontalgique, excellent antiscorbutique, qui guérit les maux de dents et de gencives, et leur donne une excellente odeur ; on s'en sert en imbibant un morceau de coton qu'on applique sur la dent: si elle est cariée, on en introduit dedans; on renouvelle ce moyen de temps en temps, jusqu'à parfaite guérison. Il est essentiel, pour la conservation des dents et des gencives, d'en faire usage au moins tous les matins, à la dose d'une demi-cuillerée à café dans une tasse d'eau tiède ou froide. On en frottera les dents avec une petite brosse douce: ce moyen entretiendra leur blancheur, fortifiera les gencives et empêchera les dents de se gâter.

On y trouvera aussi une excellente poudre dentifrice, qui a la propriété de blanchir les dents parfaitement en trois minutes ; on se servira de cette poudre de deux l'un ; on mouillera une brosse faite exprès, qui soit douce ; on l'imprégnera d'une pincée de ladite poudre ; on en frottera les dents, ensuite on se lavera la bouche avec une tasse d'eau tiède ou froide, dans laquelle on mettra quelques gouttes d'Elixir odontalgique. Il vend un excellent remède anti-dartreux.
23 juin—15

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

AVIS—Conformément à l'acte d'incorporation de la Banque de l'Union de la Louisiane, les registres de souscription pour former le capital de la dite banque, seront ouverts Jeudi 26 Avril courant, au No. 83, rue Royale, et continueront à l'être tous les jours suivans, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, pendant cinq mois, sous la surveillance de
S. W. OAKEY,
M. MORGAN,
[illegible]. BOULIGNY,
M. DURALDE,
5 avril. — E. J. FORSTALL.

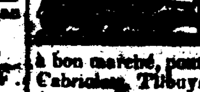

ENTREPOT DE VOITURES.—Le soussigné a reçu par les derniers arrivages de New York des Voitures et Barrouches à bon marché, pour un, deux ou quatre chevaux ; des Cabriolets, Tilburys et Chars-à-bancs ; le tout à vendre à des prix réduits et à des termes accommodants.
21 juin — M. WALTON, rue de la Douane No. 12

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 24 juillet 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour le compte de la succession de feu Peter Nelson, une négresse nommée Lia. Conditions : 6 mois de crédit, en un billet endossé, avec hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour.
22 juin — MARTIN BLACHE, *register*.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 24 juillet, à midi, il sera vendu à la bourse, pour le compte de la succession de feue *Marie Françoise Comminet*, f. c. l. une négresse nommée Rosalie, d'environ 37 ans, bon sujet, sachant faire un peu de tout ; Héloïse, sa fille, négresse créole, âgée de 24 ans, bonne blanchisseuse et cuisinière et un peu repasseuse, non garantie du vice de marronnage. Conditions : 1-3 comptant, le reste à 6 et 12 mois, en billets &c.
Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, *register*.
N. B. L'acte de vente sera par L. Féraud, aux frais de l'acquéreur. — 22 juin.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 24 juillet, 1832 ; à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feue Adélaïde Thézan, f. c. l. Une négresse nommée Mary, âgée d'environ 20 ans, depuis plus de 8 ans dans le pays, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
Conditions : 1-3 comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, *rég.*
N. B. L'acte de vente sera passé par L. Féraud, notaire, aux frais de l'acquéreur. — 22 juin

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 13 Juillet 1832, à midi, il sera vendu à la bourse, pour le compte de la succession de feu Joseph Thomas, les esclaves suivans, savoir : *Archy*, nègre âgé d'environ 30 ans, un peu charpentier ; *Fanny*, négresse âgée d'environ 20 ans, blanchisseuse, avec ses deux enfans, *Diana*, âgée de 2 ans, et un garçon d'environ 7 mois.
Conditions :—6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.
12 juin — MARTIN BLACHE, *rég.*

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 10 Juillet 1832, j'exposerai en vente, à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu François Joseph Landon.
Un Terrain, situé au faubourg Marigny, rue de la Paix, entre les rues Moreau et Casa Calvo, et ayant trente pieds de face sur cent trente pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.
Conditions : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, Rég. des Test.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, not. pub. aux frais de l'acquéreur. — 7 juin

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—mardi 10 juillet 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour le compte de la succession de feue Margaret Duffin, une négresse nommée SARAH, âgée d'environ 21 ans.
Conditions : moitié comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour.
7 juin — MARTIN BLACHE, Reg. des Test.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 10 juillet 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Jules Davezac de Castera, une négresse nommée Anne, âgée d'environ 24 ans, marronneuse et sujette aux crises. Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, *register*.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. Féraud, not. pub. aux frais de l'acquéreur. — 7 juin

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi 10 juillet 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu J. B. Rouquigny, h. de c. l. un Terrain situé rue du Quartier, entre les rues Royale et Bourbon, et ayant *trente pieds de face sur soixante de profondeur*, avec les bâtisses qui sont dessus. Conditions, deux cents piastres comptant, et le reste à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale; l'acquéreur s'obligeant à payer les banquettes.
Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, *register*.
N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de L. Féraud, not. pub. aux frais de l'acquéreur. — 7 juin

COUR DE PAROISSE, pour la paroisse et la ville de la Nlle.-Orléans.—Présent l'hon. C. Maurian, juge, 26 juin 1832. *Ralph Jacobs contre ses créanciers.*—La cession de biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu, samedi, 21 juillet prochain, en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public, afin de délibérer sur les affaires de l'insolvable, et en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. *Par ordre de la cour.*
27 juin—11,3pa — F. BUISSON, Dép. Gref.

COUR DE PAROISSE, pour la paroisse et la ville de la Nlle.-Orléans.—Présent l'hon. C. Maurian juge, 21 juin 1832.—*Pre. Chevalier contre ses créanciers.*—Sur motion de A. W. Pichot, avocat de P. Forestier, syndic des créanciers du dit Pre. Chevalier, et sur enregistrement d'un tableau provisoire de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour à *tous ceux que cela peut concerner*, d'avoir à déduire d'ici au 7 de juillet prochain, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué, et les fonds distribués en conséquence.
Par ordre de la cour.
27 juin—3,3pa — FRED. BUISSON, dép. gréf.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans—Présent l'hon. Ch. Maurian, juge. 18 juin 1832.—No. 6402.—*J. R. Jahan contre ses créanciers.*—La cession des biens du débiteur insolvable ayant été acceptée au bénéfice de ses créanciers par la Cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit débiteur ait lieu jeudi, 12 de juillet prochain, en l'étude de H. Pédesclaux, notaire public, pour délibérer sur les affaires du demandeur, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues.—Par ordre de la Cour.
19 juin—8,2pa — F. BUISSON, *dép. gref.*

IL a été conduit à la geole de police de la paroisse Jefferson, un Nègre nommé JEAN-BAPTISTE, se disant appartenir à M. Augustin, de la Terre-aux-Bœufs.
Un Nègre nommé PETER, se disant appartenir au capitaine Fetherson, de la Nouvelle-Orléans.
Les propriétaires de ces esclaves sont requis de les réclamer en payant les frais qu'ils auront occasionnés.
28 juin — J. CHARBONNET, shérif.

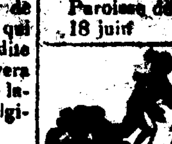

IL a été conduit à la geole de la paroisse Jefferson, dans la matinée du 16 de ce mois, un nègre nommé ISAAC, se disant appartenir à M. J. St. Bernard, de la paroisse St.-Charles.
Aussi, deux autres esclaves : une négresse nommée Vénus, se disant appartenir à M. Carlin, habitant de La Fourche.
Paroisse de Jefferson, 16 juin 1832.
18 juin — CHARBONNET, shérif.

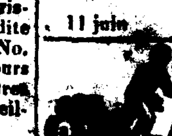

IL a été conduit à la geole de police de la paroisse Jefferson, le 5 juin courant, le nègre HENRY, se disant appartenir à M. Gibson. Il est marqué de la petite vérole. Le propriétaire voudra bien le réclamer en payant les frais qu'il aura occasionnés.
Paroisse Jefferson, 7 juin 1832.
JACQUES CHARBONNET,
11 juin — shérif

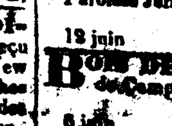

Il a été conduit à la geole de police de la paroisse Jefferson, un Nègre nommé ANTHONY, âgé d'environ 18 à 19 ans, se disant appartenir à M. Toussant, demeurant à la paroisse St. Charles. Le propriétaire voudra bien le réclamer en payant les frais qu'il aura occasionnés.
Paroisse Jefferson, 11 juin 1832.
JACQUES CHARBONNET,
12 juin — shérif

BOIS DE CAMPECHE.—80 tonneaux Bois de Campêche, en débarquement et à vendre par — JOSE PRATS,
8 juin — rue Ste. Anne, No. [illegible]

PIG LEAD for sale by — J. MAGER.
may 14

VENTES PAR LE MARSHAL.

John Nicholson vs. D. F. Weymouth.

EN vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 24 juillet, à midi, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, une Jument baye, saisie dans l'affaire ci-dessus.
[2] juillet — L. DAUNOY, marshal.

J. Mitchel vs. J. McAdams.

EN vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 14 juillet, à 5 heures, sur les lieux, rue Girod, No. 20, une quantité de Meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
4 juillet — L. DAUNOY, marshal.

J. Wiley vs. James Flood.

EN vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 1er. août prochain, à midi, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, trois Lots de Terre, numérotés 7, 8 et 9, et ayant 30 pieds de face à la rue Jersey, entre Joséphine et St. André, sur 20 pieds 8 pouces, et 100 pieds dans la profondeur. Aussi, un morceau de Terre dans la profondeur des autres, qui leur donne une profondeur additionnelle de 20 pieds, saisis dans l'affaire ci-dessus.
2 juillet — L. DAUNOY, marshal.

E. Rickards vs. P. Wisey.

EN vertu d'un writ de fieri à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le 13 juillet, à midi, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Cheval, saisi dans l'affaire ci-dessus. — L. DAUNOY,
2 juillet — marshal.

L. C. Hutchinson vs. S. Brisot.

EN vertu de deux writs de *fieri facias* à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 12 juillet, à 5 heures, au Principal, divers articles d'ameublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus. — L. DAUNOY,
27 juin — marshal.

H. Norton vs. R. Humphreys.

EN vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 10 juillet, à 5 heures au Principal, une quantité d'Outils, saisis dans l'affaire ci-dessus. — L. DAUNOY,
27 juin — marshal.

Wm. C. Quirk vs. [illegible] Barker et son mari L. C. Barker.

EN vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. E. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 20 juillet prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, un certain morceau de Terre, mesurant trente pieds de face à la rue St. Paul, sur cent-vingt de profondeur. Il fait partie du Terrain No. 6, de l'îlet No. 52, faubourg Ste Marie, et est borné du côté près de la rue Poydras par cette partie de terrain No. 6, et de l'autre côté par le terrain No. 7 ; saisi dans l'affaire ci-dessus.
19 juin — L. DAUNOY, marshal.

W. Tibbetts vs. le bateau-à-vapeur Atlas, le capitaine et les propriétaires.

EN vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 13 juillet prochain, à midi, à la Bourse au coin des rues St. Louis et de Chartres, le bateau-à-vapeur **ATLAS**, avec ses agrès, appareaux et ameublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus. — L. DAUNOY,
13 juin — marshal.

L. CAMOTIS,
PHARMACIEN-CHIMISTE,

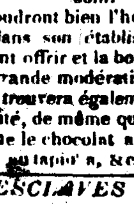

Rue du Camp, No. 39, entre Commune et Gravier, près l'Hôtel Bishop, informe le public qu'il vient d'établir une *PHARMACIE & DROGUERIE*, où l'on trouvera toute espèce de médicamens simples et composés, de même qu'un grand assortiment de sirops rafraîchissans préparés avec le plus grand soin. Il ose espérer que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, trouveront dans son établissement, tous les avantages que peuvent offrir et la bonne qualité des médicamens et la plus grande modération dans les prix.
On trouvera également chez lui d'excellent chocolat de santé, de même que tous les chocolats médicinaux, tels que le chocolat au salep de Perse, au lichen d'Islande, au tapioca, &c. &c. &c. — 3 juillet

ESCLAVES EN MARRONNAGE.

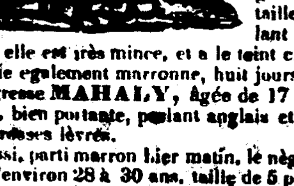

Partie marronne de chez le soussigné, depuis deux mois et demie, la négresse **HARRIET**, âgée d'environ 30 ans taille ordinaire, parlant anglais et français ; elle est très mince, et a le teint clair.
Partie également marronne, huit jours après Harriet, la négresse **MAHALY**, âgée de 17 ans, taille moyenne, bien portante, parlant anglais et français ; elle a de grosses lèvres.
Aussi, parti marron hier matin, le nègre **LEVEN**, âgé d'environ 28 à 30 ans, taille de 5 pieds 7 à 8 pouces ; il a le teint rougeâtre et parle anglais et français.
Une récompense de dix piastres par chaque esclave sera donnée à celui qui les fera conduire à la geole ou chez leur maître.
Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur & tous autres, sont *prévenus de ne pas leur donner asylo, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois*.
PAUL [illegible] FLEYTAS,
16 juin—☞ — encoignure Bourgogne et Dumaine.
☞ L'éditeur de la Gazette de Bâton-Rouge publiera cet avis six fois, en français et en anglais, et enverra son compte au bureau de l'Abeille.

AVIS.—L. P. FERRY a l'honneur de prévenir le public et ses amis, qu'il offre ses services en qualité de **COURTIER**, dans les différentes branches de cette profession, telles qu'achats et ventes de propriétés foncières, denrées, esclaves et courtage de change. Son bureau est rue St. Louis, No. 49, vis-à-vis la Bourse Hewlett, au magasin de M. L. S. Rieux.
N. B. Il a besoin d'acheter une parfaite couturière, pour laquelle on donnera un bon prix. — 26 juin—3

200 sacs Café de Rio, première qualité ; 100 milliers Cigarres de la Havane et mêlés ; 500 rouleaux Corde d'emballage ; 3 boucauts madder (pour teinture); Toile d'emballage; Drap pour nègres; Toile à voile de coton, de la manufacture renommée de CROOKS, à vendre par
2 juillet — HARRISON, BROWN & Co.

MORUE, BLANC DE BALEINE ET BEURRE DE GOSHEN.—245 caisses morue, en débarquement du brick Mary & Eliza, de Boston, 33 caisses Blanc de Baleine No. 6, longs : 47 baril Beurre de Goshen, en débarquement du navire Russell, de New-York, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
5 juillet — encoignure Chartres et Toulouse.

LE soussigné ayant pris en société M. ANTOINE PEYCHAUD, continuera ses affaires, à dater de ce jour, sous la raison *Ducongé & Peychaud.*
Nlle.-Orléans, 12 juin 1832.
3 juillet — F. P. DUCONGÉ.

UN étranger arrivé depuis quelques temps dans cette ville, de la Belgique, a l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il a en sa possession un **REMEDE** très efficace pour guérir le RHUMATISME, qu'il vend à un prix très-modéré.
Il invite les personnes que cela peut concerner, à le visiter, certain qu'elles seront satisfaites de son remède. Il produira, s'il on l'exige, des certificats de différentes personnes de cette ville, qui ont déjà été guéries par son remède. S'adresser rue St.-*Pierre, No.* 186.
12 juin—1m

RAISIN ET VIN.—100 caisses Raisin muscat, et 14 quarts de barrique Vin blanc de Marseille, ainsi que 290 caisses Vin rouge, à vendre par — SAM. C. BELL,
11 juin — rue du Canal, No. 18

A VENDRE par le soussigné,
Vin rouge vieux Médoc, en barriques,
Vin rouge supérieur, à 6 cercles de fer, de l'année 1827
Vin rouge en tierçons ou demi-barriques, même qual.
Vin de Bordeaux en barriques,
Vin en caisses, de 12 bouteilles, Gruau Larose,
Idem St.-Estèphe, Médoc,
Liqueur fine aux Larmes du général Foy,
Bouchons pour bouteilles, en sacs d'un millier,
Chaudières à sucre assorties, et Grilles de fourneaux
Un Moulin complet pour sucrerie,
Neuf balles Toile de Bretagne française, larges et étroites, déposées dans les magasins de la douane, ayant droit au *drawback*.
14 juin — J. B. LABATUT.

VINS FRANÇAIS.—Vins rouges et blancs, de l'Hermitage, qualité supérieure, et Vin de Sauterne, à vendre par — HARRISON, BROWN & Co.
5 juin — rue Royale, No. 117.

120 caisses Blanc de Baleine, à vendre par
23 mai — LINCOLN & GREEN.

CIGARRES de la Havane et de Campêche.—50 milliers de Cigarres de la Havane, et 50 dito de Campêche, à vendre par — J. W. ZACHARIE & Co.
9 juin — rue Bienville. No. 80

BOIS DE CAMPECHE.—150 tonneaux Bois de Campêche fraîchement coupé, récemment reçu et à vendre par — J. W. ZACHARIE & Co.
9 juin — rue Bienville, No. 80.

LES soussignés ont besoin d'une douzaine d'Irlandais, pour creuser un canal de vingt pieds de largeur, quatre de profondeur, sur une longueur de six arpents. Ceux qui désireront entreprendre l'ouvrage, sont priés de s'adresser à leur bureau, rue Royale, No. 105.
8 juin — THEODORE NICOLET & Co.

ON désire prendre, dans un magasin de détail, un jeune homme d'une quinzaine d'années. S'adresser par une lettre laissée à la poste, à la boîte No. 386.
8 juin

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre, 105 caisses de deux douzaines chaque vin de Madère 1re. qualité, 50 do de une dito Champagne de la marque J. Lausseuse & Co. qui ont tout ce qu'on peut avoir de mieux; 50 do do Bourgogne Tache, 50 do do Chambertin, 50 do do Romancé, 50 do do Nuits.
De plus—Une partie d'Indiennes nouveaux dessins pour le marché mexicain ; chaque balle ayant droit au drawback : une caisse crêpe noir No. 36, large lisière de 1ère. qualité. — F. PERRET.
7 juin — No. 59, rue Toulouse.

AVIS.—Les soussignés viennent de recevoir par le navire paquebot Warsaw, de New-York, 100 tambours figues de Smyrne, très-fraîches.
Ils ont également reçu par le Bolivar, du Havre, quelques Fromages de Roquefort : et par un arrivage récent de Marseille, 20 caisses saucissons d'Arles, 1re qualité.
En magasin—150 caisses raisins, saucissons de Lyon, sardines à l'huile et au beurre de Nantes et de Lorient: Kirchwaser de la forêt noire, Maraskino de Zara, Guignolet, Ratafia de cerise; un assortiment de cages grandes et moyennes ; graines pour les oiseaux, et généralement tout ce qui a rapport à la grocerie.
25 mai. — CLAPIER & MICOUD.

A VENDRE par le soussigné, reçu par le navire la Zilia, capitaine Bergey :
Vin rouge de Médoc, 1ère. qual. en barriques,
Dito — dito, qualité très-supérieure, do.
Dito — dito, — dito, — en demi barriques,
Dito en caisses de 12 bouteilles, reçu par divers navires
Vin de Champagne en paniers de 12 bouteilles.
25 mai — J. B. LABATUT.

SANGSUES.—Un nouvel approvisionnement de Sangsues récemment reçues, à vendre par — JAS. S. SHAW,
22 mai — encoignure Douane et Royale.

EN débarquement de la Zilia, de Bordeaux,
6 pipes vieille Eau-de-Vie de Cognac.
49 barriques de Vin,
25 dito dito, qualité supérieure,
18 tierçons Vinaigre blanc,
16 caisses Huile de Kirch,
8 dito Liqueur de la Martinique,
12 dito Grand Vin Château-Lafitte, à vendre par
12 mai — THEODORE NICOLET & Co.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS
DE PARIS.

En fines Parfumeries, Faux Cheveux en tout genre, Brosseries, Cannes, &c. &c.

GAULHIAC, rue de Chartres, No. 174, au coin de la rue Jefferson, vient de recevoir par le *Bolivar*, un assortiment de Parfumeries très-fraîches, consistant en : crême d'amande amère, savon à la rose, dito d'amande, essence de rose et de jasmin, extraits d'odeurs variées, telles que mousseline, violette, portugal &c. ; eau de lavande, bouchée à l'émeri, et autres ; le régénérateur des cheveux, le philocome d'Aubril, la poudre de Libos, et le mucilage, qu'il recommande pour la teinture des cheveux ; la poudre des Orientaux et de Ceylan, pour les dents ; poudre superfine, à la rose et au jasmin, pommade superfine, &c.
Un assortiment de brosses de 1ère. qualité, à 3 et à 3 rangs, dito à ongles, brosses à habits, à tête, à barbe à peau ; glaces à main, de différents genres ; boîtes à barbe, en cristal et autres ; boîtes à poudre, en fer-blanc, à compartimens; Houpes de cygnes, &c.
Egalement, des bretelles de gomme élastique, montées en argent et en or; quelques douzaines de boutons à chemise, en or; dito en nâcre et en émail, dernier goût. Un assortiment de peignes en écailles, à dossier, gravés et sculptés, de prix : peignes à dossier et sculptés, imitation nouveau modèle; dito garnis en pierres.
Faux cheveux, nattes (dites fausses-queues) longueur jusqu'à trois-quarts ; tours à bandeaux, frisettes, &c. perruques métalliques et autres, toupets dito.
☞ Il continue à confectionner tous les postiches, suivant les demandes. — 15 mai—☞

WM. FADEUILLE & Co. Tapissier en meubles et Coleur de Papiers peints, rue de la Douane, No. 44, préviennent les dames et messieurs de la Nlle. Orléans, qu'ils viennent de recevoir directement de Paris, un superbe assortiment de riches Papiers et Bordures, parmi lesquels il s'en trouve de veloutés, pleins en fonds, cramoisis dorés, verts dito, jaunes dito, avec leurs bordures veloutées et dorées ; aussi, environ 600 devants de cheminées assortis, ainsi qu'une grande quantité de figures drapées, pour décors d'appartemens, objets très-jolis et rares dans cette ville. Les soussignés pensent que cet assortiment et ceux qu'ils attendent incessamment, ajoutés au fond qu'ils ont maintenant, pourront les mettre à même de répondre à toutes les demandes qui leur seront faites.
Ils ont en magasin, un très-joli assortiment de franges, gallons en soie, ornements dorés, ainsi qu'étoffes pour pour confectionnement de rideaux, matelats en crins et mousses ; enfin, toute autre chose que l'on tient ordinairement dans un pareil établissement.
Rideaux et tapis faits de commande; canapés et chaises réparés à juste prix.
W. FADEUILHE & Co.
P. S. Une remise sera faite aux personnes de la campagne qui achèteraient pour revendre. On donnera du comptant pour des plumes et de la mousse noire.
14 mai—1m

AVIS.—P. GUILLAUME a l'honneur de prévenir les habitants de la Nouvelle-Orléans, qu'il a fait l'ouverture de sa maison, dimanche dernier; elle est à l'extrémité du Chemin-à-Coulisse, sur le bord du Lac Pontchartrain.
Une Table d'Hôte sera servie à 9 heures pour le déjeûner et à 3 heures pour le diner. Les personnes qui ne pourraient pas se trouver aux heures fixées, seront servies à la carte et à toute heure.
Il y a dans l'établissement des salons pour les Dames et pour les sociétés particulières.
Les vins et les liqueurs ont été choisis avec soin et sont de première qualité ; il sera toujours possible de se faire servir du poisson frais, des pêcheurs ont été engagés à l'année.
Guillaume espère que par l'activité et la propreté qui feront remarquer son établissement il méritera la continuation de cette bienveillance de la part du public, par laquelle il a été jusqu'à ce jour encouragé dans ses entreprises.
Afin de procurer aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite, tout l'agrément que peut offrir le lieu, des jeux tels que *Billards à musique, Baratelle, jeu arabe*, aideront à passer le tems sans ennui et à peu de frais. D'autres jeux attendus de France seront ajoutés à ceux déjà dans l'établissement.
Les amateurs de la promenade sur l'eau trouveront quelques jolis bâteaux à voiles pour se promener sur le lac.
P. Guillaume devant tout son tems et ses soins à la direction de cette maison, espère prouver au public qu'il n'a rien négligé, et qu'il ne négligera rien pour son agrément. — 9 mai—12f

AVIS AUX DAMES.

SOULIERS FRANÇAIS.—Le soussigné vient de recevoir de France, par le navire Harriet, venant du Havre, un joli assortiment de **SOULIERS** pour dames, en peau, [illegible], de toute couleur ; de plus: il a en magasin un joli assortiment de Mousseline en couleur, gingans français, mousselines blanches, unies et brodées, percale blanche, fichus et écharpes en gaze, et en crêpe, toile d'Irlande pour chemise et pour draps; *Habillemens d'Enfans* ; parapluies et parasols, étoffe à Pantalon, bain blan et écru, Mousseline à moustiquaire.
V. GOUY,
10 mai — Rue Royale, No. 186.

ENCRE D'IMPRIMERIE à vendre par — THAYER, HURD & Co.

SEL.—[illegible] gros sel de Liverpool, à vendre — STETSON & AVERY,
21 mai. — rue du Camp, No. 31

CAFE ET CACAO.—En débarquement de la goëlette Port, [de] Port-au-Prince, 250 sacs café et 15 sacs cacao, à vendre par — FREDERICK THOMAS,
[illegible] mai — rue de la Levée, No. [illegible]

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE.—1200 rouleaux [Corde du] Kentucky, bonne qualité, et 114 pièces toile, à vendre par
8 juin — FOSTER & HUTTON.

LOTERIE
DE
L'EGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES,

IIIme. CLASSE DE 1832.
Le tirage aura lieu le Samedi 14 juillet.

GROS LOT
10000 PIASTRES.

1	LOT DE	$	3,000	$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1	"	"	800	800
1	"	"	623	623
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	20	3,120
624	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLET ENTIER............	$ 4
DEMI BILLET............	2
QUART DE BILLET............	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de **SEIZE PIASTRES** ;—demis et quarts en proportion.
10 juillet — J. B. FAGET, *Directeur.*

QUINZE PIASTRES DE RECOMPENSE.

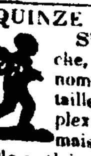

S'est absenté de chez le soussigné, dimanche, 17 du courant, un mulâtre ou quarteron nommé THOMAS, âgé d'environ 23 ans, taille de 5 pieds 1 à 2 pouces, d'une complexion faible en apparence ; le teint clair, mais brûlé par le soleil. Il a peu de barbe, parle anglais et français, et a une vieille cicatrice sur la poitrine ; marchant un peu vouté *et les pieds en dedans* : il était vêtu d'un pantalon blanc, d'une chemise de coton, d'un gillet de [illegible] blanc, et d'un gilet à manches, de printannière [illegible]ée. Cet esclave a appartenu à *M. Félix Labatut* ; il a été occupé l'été dernier au *Rail Road*, a servi pendant quelques mois à l'écurie de M. Laveau, rue Royale, et depuis environ trois mois employé à conduire un tombereau de la ville. On pense qu'il se fait passer pour libre. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque l'arrêtera et le conduira à *la geole*, ou chez son maître, rue des Remparts, entre Hôpital et Quartier.
3 juillet—3 — CHATRY.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE

Seront données à la personne qui conduira à la prison ou au bureau de l'Abeille, une jeune négresse de 11 à 12 ans, nommée FANNY, parlant anglais ; elle a une figure ouverte et riante et était proprement mise. Elle s'est absentée dimanche dernier, et a été vue depuis dans le faubourg Ste.-Marie. — 19 juin—☞

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

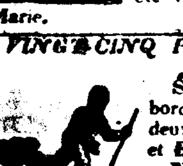

SONT partis marrons de l'autre bord du fleuve, samedi dernier, les deux jeunes mulâtres nommés Neck et *Ben.*
NECK est de la taille de cinq pieds 6 pouces, et est âgé d'environ 19 ans.
BEN est de la taille de 5 pieds 10 pouces, et est âgé d'environ 21 ans.
Ils ont été vus près du Rail-Road. Quiconque fera conduire les dits esclaves à la geole de cette ville, recevra la récompense ci-dessus, en s'adressant à l'imprimerie de cette feuille. — 15 juin—☞

BRIQUES A CARRELAGE, à vendre par
19 juin — THEOD. NICOLET & Co.

CHAUX.—750 barils reçus par le brick Canada, de Baltimore, d'une qualité supérieure, étant plus forte d'un tiers que toutes les chaux qu'on a importées ici jusqu'à présent.
HARRISON, BROWN & Co.
14 juin — rue Royale, No. 117.

FOIN ET MAQUEREAUX.—222 balles de Foin et 231 barils Maquereaux, en débarquement du navire Mogul, à vendre par — STETSON & AVERY,
14 juin — rue du Camp, No. 31.

CAFE DE LA HAVANE, de la première qualité, à vendre par
14 juin—4 — AND. LOCKHART & Co.

AVIS.—Cinq ou six messieurs peuvent se procurer une pension dans une famille française, en s'adressant au No. 46, rue Bourbon.
14 juin—3p—☞

TOILES DE COTON ET DE RUSSIE.—115 balles coton écru, 4-4, bonne qualité ; 75 balles dito, 8 dito 40 pouces, blanc ; 5 balles coton rayé; 80 balles toile de Russie écrue et à draps, et 18 balles do. blanche, ayant droit au drawback.
11 juin — LINCOLN & GREEN.

SANGSUES à 25 cents la pièce.—Une partie de Sangsues espagnoles, à vendre à 25 cents la pièce, à la pharmacie de — F. P. DUCONGÉ,
14 juin — rue de Chartres.

LES soussignés offrent à vendre, à très-bon compte, à leur terrain de bois de charpente, au Bassin Carondelet :
50,000 pieds Planches de Cypre,
25,000 dito Bois assortis, do.
25,000 dito Chevrons, do.
100,000 dito Planches de Pin.
Ils préviennent *en même temps* MM. les entrepreneurs qu'ayant pris des arrangemens avec les propriétaires des moulins de l'autre bord du lac, ainsi que ceux sur le fleuve, ils trouveront constamment à l'avenir de ces deux espèces de bois.
12 juin — C. GUESNARD & ALPUENTE.

RECEMMENT reçu.—22 caisses GRAND VIN Château Lafitte,
5 balles Indienne,
2 caisses Schalls,
1 balle Robes, } ayant droit au *drawback.*
1 do. do. suisse,
20 douz. Pullicates
En magasin :
52 boucauts et 32 caisses Sucre, 1ère. qualité, à vendre par
9 juin — THEODORE NICOLET & Co.

AVIS.—Le soussigné, informe le public qu'il vient d'ouvrir un **CAFÉ** sur le Chemin-à-coulisse, où il tiendra toute espèce de Liqueurs de premières qualités. Il saisit également cette occasion pour inviter le public au **TIR-AU-PISTOLET**, qui aura lieu tous les jours, à commencer du 16 du présent mois. Ce tir est arrangé à l'instar de celui de PAGE, de Paris, et aucun accident ne peut arriver même à ceux qui se trouveraient près du but.
17 avril—a — PARADOL

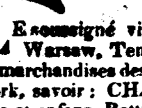

NOUVEL APPROVISIONNEMENT, *au No.* 89, *rue de la Levée.*
MALCOM M'CALLUM vient de recevoir par le navire John Linton, un bel assortiment de Souliers et Brodequins d'été.
13 juin

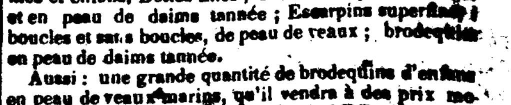

LE soussigné vient de recevoir, par les paquebots Warsaw, Tennessee et autres, un joli assortiment de marchandises des meilleures manufactures de New York, savoir : CHAPEAUX d'été, fins, pour hommes et enfans, Bottes fines ; souliers en peau de veau et en peau de daims tannée ; Escarpins superfins ; boucles et sans boucles, de peau de veaux ; brodequins en peau de daims tannée.
Aussi : une grande quantité de brodequins d'enfans en peau de veaux marins, qu'il vendra à des prix modérés. — J. G. ABRAIBA,
30 mai — Encoignure des rues Condé et Dumaine.

Nouvel approvisionnement de Souliers, &c.
RUE DE LA LEVÉE, No. 89.

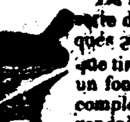

Le soussigné vient de recevoir par le navire paquebot Warsaw, un joli assortiment de Souliers, Escarpins et Pantoufles, faits exprès pour le débit de cette ville.
24 mai — MALCOLM M'CALLUM.

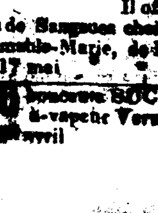

Le soussigné offre à vendre une [Boutique] de Pharmacie, avec 140 tiroirs plaqués en acajou et poignées en cristal; chaque tiroir est étiqueté en lettres noires sur un fond en or. De plus, un assortiment complet de Médicamens. Le tout sera vendu à des prix et conditions avantageux, en se présentant sous le plus bref délai.
Il offre également à vendre, deux balles de Sangsues choisies, en débarquement du navire Aimable-Marie, de Bordeaux.
17 mai — FORESTIER.

[illegible] boucauts SUCRE, en débarquement du bateau-à-vapeur Vermillon, à vendre par
[illegible] avril — DUCROS & MORPHY.